



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 62067

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la pénurie de médecins ophtalmologues en France. Chaque année, il est formé une cinquantaine d'ophtalmologues, alors qu'il en faudrait au moins deux cents pour compenser simplement le nombre de ces spécialistes qui cessent d'exercer. 500 000 glaucomes sont traités annuellement, mais un nombre identique de glaucomateux ne sont pas dépistés, faute de praticiens. Moins de la moitié des 2 millions de diabétiques bénéficient effectivement du suivi ophtalmologique préconisé pourtant par les instructions ministérielles. L'examen de la vision au 9e mois de la vie est tout aussi négligé. Quant au nombre de cataractes à opérer, il va continuer à croître en raison du vieillissement de la population et des exigences de la vie moderne. Force est de constater que les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologue sont intolérables, atteignant souvent six mois. Pour y remédier, deux cents spécialistes en ophtalmologie devraient être formés chaque année, afin de garantir la santé visuelle des Français. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre rapidement en ce sens.

Texte de la réponse

Le rapport de Mme Dominique Polton du Centre de recherche d'études et de documentation en économie de la santé (CREDES) a présenté l'analyse des différents éléments susceptibles d'intervenir dans l'évolution de la démographie médicale, compte tenu de la baisse de la démographie médicale, qui devrait s'accélérer à partir de 2007/2008. La répartition entre spécialistes et généralistes fait apparaître un nombre de spécialistes supérieur aux généralistes : le nombre de médecins en exercice début 1998 était de 191 500 (49 % de médecins généralistes et 51 % de médecins spécialistes). Cependant, la baisse démographique est inégalement répartie sur les différentes spécialités et l'ophtalmologie est une des spécialités les plus concernées avec la pédiatrie et la gynécologie obstétrique notamment. De plus, on constate une augmentation des médecins salariés, la proportion de médecins exclusivement salariés parmi les médecins spécialistes a fortement augmenté passant de 26 à 50 % entre 1973 et 1999, ainsi qu'une émergence des femmes dans la profession. De 14 % en 1968, le taux de féminisation est passé à 35 % pour les généralistes et à 36 % pour les spécialistes au 1er janvier 1999. Enfin, il existe une inégale répartition sur le territoire : d'importantes disparités départementales existent au sein des régions et sont plus marquées parmi les médecins généralistes libéraux. Devant ce constat, des mesures ont été prises sur le numerus clausus de l'examen de fin de première année des études médicales qui, après avoir été fixé à 3 700 pour l'année universitaire 1998/1999, a été porté à 3 850 pour l'année universitaire 1999/2000 et à 4 100 pour l'année universitaire 2000/2001. En ce qui concerne l'internat, trois filières nouvelles ont été créées, la gynécologie obstétrique et médicale, l'anesthésie et la pédiatrie. Mais il ne peut s'agir de la seule réponse à la situation de baisse démographique du corps médical tant au niveau national que départemental. C'est pourquoi, le ministre délégué à la santé a demandé à ses services, dans le cadre d'un groupe de travail ministériel consacré à l'avenir de la démographie médicale, de proposer des solutions permettant de faire face à cette évolution et d'atténuer les inégalités départementales. La préservation de la qualité du service rendu est une priorité du Gouvernement. Les conclusions de ce groupe ont été rendues

publiques le 21 juin 2001 et vont servir de base à une concentration large menée avec l'ensemble des professionnels de santé sur les solutions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, en particulier pour adapter les flux de praticiens formés aux besoins de la population et pour réduire les disparités régionales constatées au niveau de l'offre.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62067

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3363

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4152